

DEPARTEMENT  
VAL D'OISE

ARRONDISSEMENT  
PONTOISE

CANTON  
VAUREAL

Commune de VIGNY

EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2025\_06\_02

du Mardi 24 juin 2025

NOMBRE

de conseillers en exercice 14

de présents 11

de votants 14

OJBET

Tarifs de l'étude dirigée et  
des garderies scolaires

Date de convocation : 19/06/2025  
Certifié exécutoire par le Maire  
compte tenu de la transmission en  
préfecture, le.....  
et de la publication du 26/06/2025.  
La 1<sup>ère</sup> adjointe – Mme Stéphanie  
LOURTIL.



L'an deux mil vingt cinq, le vingt quatre juin, le Conseil Municipal de la commune de Vigny étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Robert de KERVÉGUEN, Maire.

Etaient présents : MM. Stéphanie LOURTIL, Patrick MADI, Vanessa LEGAIGNEUR, Alain CAILLIOT, Philippe CORTES, Antoine TRAINÉAU, Sabina BECK, Jean-Pierre GUILLEMOT, Jennifer ALVES DA CUNHA, Denis LAZAROFF.

Etaient excusés : MM. Séverine PERRIER, Julie MARCQ-VADAINÉ, Manuel BATAILLE.

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement à :  
Mme Séverine PERRIER a donné pouvoir à Mme Vanessa LEGAIGNEUR,  
Mme Julie MARCQ-VADAINÉ a donnée pouvoir à Mme Stéphanie LOURTIL,  
M. Manuel BATAILLE a donné pouvoir à M. Patrick MADI.

Un scrutin a eu lieu, M. Philippe CORTES a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Sur proposition du maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'augmenter le tarif de l'étude dirigée et des garderies scolaires à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2025, comme suit :

Service	Tarif
<b>Garderie du matin – Ecoles maternelle et élémentaire</b>	
De 7 h 30 à 8 h 50 Mensuel	36,00 €
De 7 h 30 à 8 h 50 1 jour	6,00 €
<b>Garderie du soir – Ecole maternelle</b>	
De 16 h 30 à 18 h 00 Mensuel	36,00 €
De 16 h 30 à 18 h 30 Mensuel	56,00 €
De 16 h 30 à 18 h 30 1 jour	6,00 €
<b>Etude dirigée – Ecole élémentaire</b>	
De 16 h 30 à 18 h 00 Mensuel	40,00 €
De 16 h 30 à 18 h 00 1 jour	8,00 €
<b>Etude dirigée + garderie – Ecole élémentaire</b>	
De 16 h 30 à 18 h 30 Mensuel	69,00 €
De 16 h 30 à 18 h 30 1 jour	10,00 €
<b>Garderie bus</b>	25,00 €

Un demi-tarif est appliqué aux vacances d'hiver et de printemps.

Fait et délibéré les an, mois et jour susdits  
Pour extrait conforme,  
La 1<sup>ère</sup> Adjointe, pour le maire empêché,  
Par délégation en date du 17 mars 2025,  
Madame Stéphanie LOURTIL.

